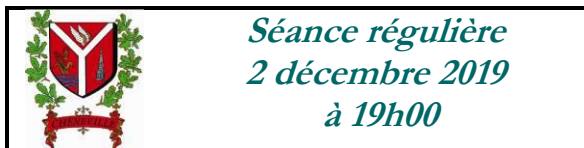


# MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance régulière, tenue le 2 décembre 2019, à 19 h, est présidée par le maire, monsieur Gilles Tremblay, en présence des conseillers suivants: monsieur Gaétan Labelle, madame Nicole Proulx Viens, monsieur Maxime Proulx Cadieux, monsieur Normand Bois, madame Sylvie Potvin et monsieur Yves Laurendeau.

La directrice générale par intérim et secrétaire-trésorière par intérim, Madame Krystelle Dagenais, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

## **L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :**

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le Maire, Gilles Tremblay constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 19h devant 4 personnes.

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DES PROCÈS-VERBAUX**

**2019-12-293**

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

**QUE,**

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2019-12-294**

**Adoption des procès-verbaux des séances du 4 et du 8 novembre 2019**

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont pris connaissance des procès-verbaux de la séance régulière du 4 novembre 2019 et de la séance extraordinaire du 8 novembre 2019;

Il est proposé par monsieur Normand Bois et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville adopte les procès-verbaux ci-haut mentionnés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **3. PAROLE AUX PORTEURS DE DOSSIERS**

### **4. RAPPORT DES DÉPARTEMENTS D'URBANISME ET DES TRAVAUX PUBLICS**

Le rapport en urbanisme et la liste des permis, ainsi que le compte-rendu des travaux publics ont été déposés pour le mois de novembre 2019.

## **5. DOSSIERS À TRAITER**

### **5.1. 2019-12-295**

#### **Changement de nom et autorisation signature carte de crédit Caisse Desjardins**

**ATTENDU QUE** des changements au sein de la direction ont eu lieu dans les derniers mois et il y a lieu d'apporter des changements au compte de carte de crédit Desjardins;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Maxime Proulx Cadieux et résolu

#### **QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville délègue à la directrice générale par intérim, madame Krystelle Dagenais le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de cartes de crédit Desjardins («les Cartes»), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyée par la Fédération des caisses Desjardins du Québec («la Fédération»);

#### **QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes liées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables ainsi que des intérêts et des frais applicables;

#### **QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;

#### **QUE,**

La personne identifiée ci-haut soit autorisée à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'elle ait tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes;

#### **QUE,**

La personne identifiée ci-haut puisse désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux Cartes, le cas échéant;

#### **QUE,**

La Fédération puisse considérer que cette résolution est en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2019-12-296

**Changement de nom et autorisation signature carte de crédit Banque Nationale**

**ATTENDU QUE** des changements au sein de la direction ont eu lieu dans les derniers mois et il y a lieu d'apporter des changements au compte de carte de crédit de la Banque Nationale;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Maxime Proulx Cadieux et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville délègue à la directrice générale par intérim, madame Krystelle Dagenais le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de cartes de crédit Banque Nationale («les Cartes»), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyée par la Banque Nationale du Canada («la Banque»);

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville soit débitrice envers la Banque des sommes avancées et de toutes autres dettes liées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables ainsi que des intérêts et des frais applicables;

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Banque et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;

**QUE,**

La personne identifiée ci-haut soit autorisée à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'elle ait tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes;

**QUE,**

La personne identifiée ci-haut puisse désigner à la Banque des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux Cartes, le cas échéant;

**QUE,**

La Banque puisse considérer que cette résolution est en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5.2. 2019-12-297

**Autorisation dépôt projet dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Chénéville désire augmenter l'offre d'activités de loisirs actifs et que l'aménagement et l'ajout d'éclairage au terrain de baseball/soccer et à la montagne de glisse contribueraient à aider les citoyens à être plus actifs;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise la présentation du projet *d'Éclairage et aménagement des terrains du Parc Robert-Latour* au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives*;

**QUE,**

Soit confirmé l'engagement de la municipalité de Chénéville à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse au budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;

**QUE,**

La municipalité de Chénéville désigne madame Krystelle Dagenais, directrice générale par intérim, ou en son absence madame Suzanne Prévost, directrice générale adjointe, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5.3. 2019-12-298

**Autorisation à signer le calendrier de conservation et à le soumettre à l'approbation de BAnQ**

**ATTENDU QU'** en vertu de l'article 7 de la Loi sur les archives (RLRQ, chapitre A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents;

**ATTENDU QU'** en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4<sup>o</sup> à 7<sup>o</sup> de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Chénéville est un organisme public visé au paragraphe n<sup>o</sup>4 de l'annexe de cette loi;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Chénéville a un règlement de délégation de pouvoirs qui ne prévoit pas la matière de la présente résolution;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Sylvie Potvin  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise la directrice générale à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAAnQ) pour et au nom de la Municipalité de Chénéville.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.4. 2019-12-299**

**Renouvellement d'abat poussière avec Multi Routes Inc. pour 2020**

**ATTENDU QUE** Multi Routes nous propose de renouveler notre commande d'abat poussière (chlorure de calcium 35% liquide) pour l'été 2020 au taux de 0.305 \$ le litre, incluant le transport et l'épandage, pour un montant de 9 302.50 \$ plus les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'achat de 30 500 litres d'abat poussière pour un total de 10 695.54 \$ taxes incluses.

**QUE,**

La dépense soit affectée au compte #02-32001-523.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.5. 2019-12-300**

**Autorisation de budget supplémentaire – Vêtements pour employés municipaux**

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'ajout de budget supplémentaire pour l'achat de vêtements pour les employés municipaux au montant maximal de 500.00\$ taxes incluses;

**QUE,**

La dépense soit appliquée aux comptes # 02-32000-650 et 02-70160-650 et financée par le surplus non-affecté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.6. 2019-12-301**

**Transfert de budget – Réserve aqueduc**

**ATTENDU QUE** la demande en chlore pour l'aqueduc a été plus grande que prévue à cause de plusieurs facteurs : manque de pluie, travaux de nettoyage des bassins, fuites d'eau et autres;

**ATTENDU QUE** plusieurs travaux pour réparer des fuites d'eau ont dû avoir lieu;

**ATTENDU QUE** des équipements d'aqueduc doivent être changés (sondes, débitmètre) suite à des déficiences, lesquels n'avaient pas été prévus au budget;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Normand Bois  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le transfert de budget de la réserve aqueduc afin de pourvoir aux dépenses d'aqueduc imprévues aux comptes #02-41300-643, 02-41200-639 et 02-4300-526, jusqu'à concurrence de 3 000.00\$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.7. 2019-12-302**

**Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des Élus**

**ATTENDU QUE** la déclaration des intérêts pécuniaires de chacun des élus est déposée conformément à l'article 357 de la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités qui stipule qu'il y a lieu de la déposer, devant le conseil, chaque année, dans les 60 jours qui suivent l'anniversaire de la proclamation de son élection. Ces documents sont déposés aux archives de la Municipalité de Chénéville;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau  
et résolu

**QU',**

Un relevé indiquant le nom de chacun des membres du conseil qui ont déposé leur déclaration d'intérêts pécuniaires soit transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.8. 2019-12-303**

**Dépôt de budget modifié – OMH Gatineau (Chénéville)**

**ATTENDU QUE** la Société d'Habitation du Québec transmet, pour dépôt aux membres du conseil, le budget 2019 modifié de l'Office Municipale d'Habitation (O.M.H.) de l'Outaouais (Chénéville);

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Nicole Proulx Viens  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte le dépôt du budget 2019 modifié de l'OMH de Chénéville dans lequel la part de la municipalité passe à 3 255.00 \$;

**QUE,**

La dépense soit prise au compte # 02-52000-970.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.9. 2019-12-304**

**Dépôt de la liste des immeubles devant être vendus en ventes pour taxes en 2020**

**ATTENDU QUE** la directrice générale par intérim, madame Krystelle Dagenais, soumet au Conseil, pour examen et considération, un état des taxes foncières et autres deniers dus à la corporation, à la date du 28 novembre 2019 afin de satisfaire aux exigences de l'article 1022 du Code municipal de la Province du Québec;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Nicole Proulx Viens et résolu

**QUE,**

Ledit état soit et est approuvé par le Conseil et que la directrice générale par intérim, madame Krystelle Dagenais soit et est enjointe de prendre les procédures requises aux fins de faire vendre par la Municipalité régionale de comté (MRC) de Papineau tous les immeubles de la municipalité de Chénéville dont les taxes foncières et autres impositions qui les grèvent n'ont pas été payées.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.10. 2019-12-305**

**Renouvellement du forfait téléphonique 2020 – Dufresne Hébert Comeau Avocats**

**ATTENDU QUE** notre forfait téléphonique avec Me Soucy de chez Dufresne Hébert Comeau, Avocats, arrive à échéance le 31 décembre 2019;

**ATTENDU QUE** le renouvellement pour 2020 est au même montant que l'année dernière, soit 400.00 \$ plus les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le renouvellement au montant de 459,90 \$ taxes incluses;

**QUE,**

La dépense soit affectée au compte # 02-12000-412.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.11. 2019-12-306**

**Demande d'aide financière – Promotion touristique de la MRC de Papineau**

**ATTENDU QUE** le conseil des maires de la MRC de Papineau a adopté une stratégie identitaire touristique le 19 décembre 2018 ainsi

qu'un plan d'action touristique, comprenant entre autres la formation d'un comité touristique;

**ATTENDU QUE** la MRC de Papineau élabore actuellement une promotion de son territoire afin d'attirer des touristes de l'extérieur pour la saison 2020;

**ATTENDU QU'** afin d'optimiser cette nouvelle image de marque, le comité sollicite l'aide financière des municipalités et demande une contribution volontaire représentant 0,50 \$ par habitant;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte de contribuer financièrement à la promotion touristique de la MRC de Papineau à raison de 250,00 \$;

**QUE,**

La dépense soit affectée au compte # 02-11000-493 (dépense 2020).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.12. 2019-12-307**

**Nomination d'un pro-maire pour 2020**

**ATTENDU QU'** une personne doit représenter la municipalité advenant une absence du maire;

**ATTENDU QUE** la nomination est pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau  
et résolu

**QUE,**

Monsieur Maxime Proulx Cadieux soit nommé pro-maire pour l'année 2020.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.13. 2019-12-308**

**Autorisation affichage – Poste préposé à l'entretien des parcs et terrains**

**ATTENDU QUE** le préposé à l'entretien des bâtiments, parcs et terrains a mentionné son intérêt de prendre une retraite progressive;

**ATTENDU QU'** il est nécessaire d'avoir une personne à temps plein pour assumer les tâches du poste;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Sylvie Potvin  
et résolu



**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'affichage du poste pour embaucher une personne pour travailler comme préposé à l'entretien des bâtiments, parcs et terrains à raison de 30 à 35 heures/semaine.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.14. 2019-12-309**

**Autorisation signature – Bell Service 9-1-1**

**ATTENDU QUE** des changements de postes au sein de la direction ont eu lieu récemment;

**ATTENDU QU'** une nouvelle entente doit être signée avec Bell pour le Service 9-1-1 ;

**ATTENDU QUE** les autorisations de signatures doivent être entérinées par résolution;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Normand Bois  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise monsieur Gilles Tremblay, maire et madame Krystelle Dagenais, directrice générale par intérim, ou en son absence madame Suzanne Prévost, directrice générale adjointe, à signer les ententes relatives au Service 9-1-1 avec Bell.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.15. 2019-12-310**

**Participation aux rencontres des membres LSO – Madame Cathy Sophie Deschatelets**

**ATTENDU QUE** la Municipalité est membre du regroupement Loisir sport Outaouais (LSO);

**ATTENDU QUE** les rencontres des membres de LSO ont lieu à Buckingham, en journée, à raison de 4 rencontres par année;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Normand Bois  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise madame Cathy Sophie Deschatelets, coordonnatrice des Loisirs à participer à ces rencontres et autorise le paiement des frais de déplacement s'y rapportant;

**QUE,**

La dépense soit affectée au compte #02-70120-310.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2019-12-311

**Participation aux rencontres des membres CLP – Madame Cathy Sophie Deschatelets**

**ATTENDU QUE** la Municipalité est membre de la Corporation des Loisirs Papineau (CLP);

**ATTENDU QUE** les rencontres des membres de la CLP ont lieu à la MRC de Papineau, située au 266, rue Viger, à Papineauville, en soirée, à raison de 5 rencontres par année;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise madame Cathy Sophie Deschatelets, coordonnatrice des Loisirs à participer à ces rencontres et autorise le paiement des frais de déplacement s’y rapportant;

**QUE,**

La dépense soit affectée au compte #02-70120-310.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ**

**5.16. 2019-12-312**

**Offre de services – Continuité du projet de gestion documentaire**

**ATTENDU QUE** la municipalité a l’obligation légale de faire le classement et la gestion de ses archives selon plusieurs lois et règlements;

**ATTENDU QUE** le Centre régional d’archives de l’Outaouais (CRAO) a présenté une offre de services pour l’accompagnement dans l’élaboration des divers outils de gestion documentaires obligatoires, pour la gestion de nos documents sur tous les supports et pour la formation du personnel de la municipalité, selon nos besoins, au coût de 1 401.00 \$ par semaine de travail et de 525.00\$ pour la formation;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Nicole Proulx Viens  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte la soumission du CRAO jusqu’à concurrence de 5 000.00\$ ;

**QUE,**

La dépense soit appliquée au compte # 02-13000-412 et financée par le surplus non-affecté.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ**

## 6. CORRESPONDANCE

**C-001 Demande d'appui – Centre local de développement Haut-Saint-François – Création d'un nouveau fonds pour financer la réfection du réseau routier local**

2019-12-313

**Demande d'appui – Centre local de développement Haut-Saint-François – Création d'un nouveau fonds pour financer la réfection du réseau routier local**

**ATTENDU QUE** de nombreuses routes en milieux ruraux sont en piètre état;

**ATTENDU QUE** des municipalités en milieux ruraux ne peuvent assumer adéquatement les frais de réfection et de maintien de ces routes;

**ATTENDU QUE** le Programme de voirie locale actuellement en vigueur ne permet pas aux municipalités rurales d'y participer en raison, notamment, de la compétition avec les besoins de plusieurs grandes villes;

**ATTENDU QUE** la MRC du Haut-Saint-François et cinq municipalités longeant la Route 257 (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon) initient un mouvement afin de demander au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au ministre des Transports la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement tout en considérant certains éléments;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Sylvie Potvin  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville appuie la résolution de la MRC du Haut-Saint-François et des cinq municipalités longeant la Route 257 ;

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville participe activement à la demande pour la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement pour financer la réfection et le maintien de routes en milieux ruraux et en piètre état, tout en considérant les éléments suivants :

- a) La capacité de payer des municipalités;
- b) L'accès difficile aux programmes existants;
- c) Les défis de développement de milieux ruraux avec facteurs défavorables;
- d) La pérennité des infrastructures.

**QUE,**

Cette demande soit adressée au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et au ministre du Transport avec copie au député, monsieur Mathieu Lacombe, afin de susciter l'engagement de ces instances et rassembler les budgets nécessaires ;

**QUE,**

La directrice générale par intérim, madame Krystelle Dagenais, soit autorisée à signer les documents requis à cette fin.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**C-002 Nomination d'un représentant municipal – Corporation des Transports Adapté et Collectif de Papineau**

2019-12-314

**Nomination d'un représentant auprès de la CTACP**

**ATTENDU QU'** un représentant auprès de la Corporation de transport adapté et collectif Papineau (CTACP) doit être nommé au sein du conseil d'administration pour assister à l'assemblée annuelle et à toute autre rencontre avec l'organisme;

**ATTENDU QUE** le représentant d'une municipalité membre doit être désigné par une résolution du conseil municipal;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville nomme madame Nicole Proulx Viens comme représentante auprès de la Corporation de transport adapté et collectif Papineau (CTACP) pour 2019-2020 et autorise le paiement des frais de déplacement s'y rapportant.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**C-003 Demande d'appui – Municipalité de St-André-Avellin – Demande de modification de la Loi sur les ingénieurs**

2019-12-315

**Demande d'appui – Municipalité de St-André-Avellin – Demande de modification de la Loi sur les ingénieurs**

**ATTENDU QUE** les paragraphes a) et d) de l'article 2 de la Loi sur les ingénieurs stipulent que les travaux suivants constituent, entre autres, le champ de pratique exclusif de l'ingénieur :

a) Les chemins de fer, les voies publiques, les aéroports, les ponts, les viaducs, les tunnels et les installations reliées à un système de transport, dont le coût excède 3 000 \$;

d) Les travaux d'aqueduc, d'égout, de filtration, d'épuration, de disposition des déchets ou autres travaux du domaine du génie municipal dont le coût excède 1 000 \$;

**ATTENDU QUE** l'article 2 de la Loi sur les ingénieurs a été adopté en 1964 et n'a pas été révisé depuis 1973 et de ce fait, le champ de pratique exclusif ainsi que les coûts maximaux des travaux exposés dans cet article sont maintenant désuets;

**ATTENDU QUE** la Loi sur les ingénieurs a une incidence considérable sur la réalisation des travaux municipaux, compte tenu de l'obligation de respecter les coûts maximaux établis;

**ATTENDU QUE** la grande majorité des coûts d'entretien des voies publiques et autres infrastructures telles les réparations d'aqueduc ou d'égout, les remplacements de ponceau, sont supérieurs à 1 000 \$ et/ou 3 000 \$, selon le cas;

**ATTENDU QUE** les coûts pour la réalisation de travaux mineurs sont augmentés de façon considérable, compte tenu de l'obligation de déposer des plans et devis et scellés par un membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec;

**ATTENDU QU'** il y a lieu de revoir à la hausse les seuils indiqués aux paragraphes a) et d) de l'article 2 de la Loi sur les ingénieurs afin d'éviter des coûts supplémentaires aux municipalités et aux citoyens;

**ATTENDU QUE** la présente démarche a déjà été initiée à plusieurs reprises dans le passé, entre autres par la municipalité elle-même en 2016, par la MRC de l'Abitibi en 2010 et par la MRC de la Nouvelle-Beauce en 2015;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Maxime Proulx Cadieux et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville appuie la résolution numéro 1911-433 adoptée par la Municipalité de Saint-André-Avellin, en date du 5 novembre 2019, afin de demander au Gouvernement du Québec de modifier la Loi sur les ingénieurs, de façon à tenir compte des réalités municipales d'aujourd'hui et de bonifier les seuils indiqués aux paragraphes a) et d) de l'article 2 de ladite Loi.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**C-004 Demande de don – Équipe de hockey Novice 2 de la Petite-Nation**

Le conseil de la municipalité de Chénéville reçoit le dépôt d'une demande de don pour l'équipe de hockey Novice 2 de la Petite-Nation, mais n'y donnera pas suite puisque la liste de dons pour 2019 a déjà été octroyée.

**C-005 Dépôt lettre départ à la retraite**

Le conseil de la municipalité de Chénéville reçoit le dépôt de la lettre de Jean Séguin, employé à la voirie, concernant son départ à la retraite le 31 décembre 2019.

**2019-12-316**

**Autorisation dépense – Cadeau de retraite**

**ATTENDU QU'** un employé de la voirie de la municipalité, monsieur Jean Séguin, a fait part de son départ à la retraite le 31 décembre 2019;

**ATTENDU QUE** le conseil souhaite souligner et remercier les douze années de travail de monsieur Séguin au sein de la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'achat d'un cadeau de retraite pour monsieur Séguin pour un montant approximatif de 400.00 \$;

**QUE,**

La dépense soit affectée au compte # 02-11000-493 et financée par le surplus non affecté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**C-006 Appui au projet de garde pendant la relâche scolaire 2020 – CLP Papineau**

2019-12-317

**Appui au projet de garde pendant la relâche scolaire 2020 – CLP Papineau**

**ATTENDU QUE** le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le *Programme de soutien à des projets de garde pour la relâche scolaire et la période estivale 2020 (Programme)*, qui vise à soutenir de nouveaux projets ou à bonifier l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire, pendant la relâche scolaire et la période estivale 2020, afin de favoriser un meilleur équilibre des responsabilités familiales et professionnelles des parents d'enfants d'âge scolaire ;

**ATTENDU QUE** la Corporation de Loisirs Papineau (CLP) souhaite présenter une demande d'appui financier au Ministère en 2019-2020 pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la période estivale et les grands congés scolaires;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Sylvie Potvin  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise la demande de soutien financier dans le cadre du Programme pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la relâche scolaire;

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise M. Éric Desjardins à agir à titre de mandataire délégué pour le suivi de la demande d'appui financier et à signer la convention d'aide financière au nom de la municipalité de Chénéville.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**C-007 Demande de salle gratuite - Vie Active – Ajout de journée**

2019-12-318

**Demande de salle gratuite - Vie Active – Ajout de journée**

**ATTENDU** les résolutions #2019-07-161 et 2019-10-258 par lesquelles le conseil autorise le prêt sans frais de la salle Danny-Legault du Centre St-Félix-de-Valois pour la tenue des cours «Vie Active» le mercredi;

**ATTENDU QU'** il y a une forte participation aux cours et il y aurait une possibilité pour l'ajout d'une séance hebdomadaire supplémentaire les lundis ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Nicole Proulx Viens  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'ajout d'une journée supplémentaire de prêt sans frais de la salle Danny-Legault du Centre Saint-Félix-de-Valois pour les cours de «Vie Active» donnés par madame Danielle Meunier.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8. ACCEPTATION DES COMPTES ET VIREMENTS DE CRÉDITS**

2019-12-319

**ADOPTION DES COMPTES ET VIREMENTS CRÉDITS**

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle

**QUE,**

Le conseil adopte les chèques numéro # 11 062 à # 11 101 nécessaires au paiement des comptes présentés à la « LISTE DES DÉBOURSÉS » en date du 30/11/2019 et dont le total se chiffre à **140 584.83 \$** ainsi que la liste des prélèvements à la même date et dont le montant se chiffre à **18 593.49 \$** ;

L'émission des chèques et les prélèvements représentent un montant total de **159 178.32 \$**, somme qui est et sera acquittée pour et au nom de la Municipalité de Chénéville.

Je soussigné, sec. très. par intérim, certifie sous mon serment d'office que nous avons les crédits nécessaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut énumérées ont été autorisées.

---

Krystelle Dagenais, Directrice générale par intérim

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9. ACCEPTATION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS**

2019-12-320

**ADOPTION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS**

Il est proposé par madame Sylvie Potvin

**QUE,**

Le conseil adopte le rapport des salaires nets du mois de novembre 2019 au montant total de **23 108.50 \$**.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**10. PAROLE AU PUBLIC**

**11. LEVÉE DE LA SÉANCE**

2019-12-321

**Levée de la séance**

Il est proposé par madame Nicole Proulx Viens  
et résolu

**QUE,**

La présente séance soit et est levée à 19h21.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

Gilles Tremblay, Maire

---

Krystelle Dagenais, Directrice générale par  
intérim et secrétaire-trésorière par intérim

Je soussigné, Gilles Tremblay, maire de la municipalité de Chénéville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.